



Certified General
Accountants
Comptables généraux
accrédités

Pour l'avantage concurrentiel du Canada : soutenir la croissance et la productivité

EXPOSÉ PRÉBUDGÉTAIRE PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
ET AU MINISTRE DES FINANCES**

PAR L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU CANADA

Septembre 2006

À propos de CGA-Canada

CGA-Canada est l'organisme professionnel qui représente 68 000 comptables généraux accrédités et étudiants au Canada et à l'étranger. L'Association établit des normes professionnelles, élabore des programmes de formation, publie des documents d'intérêt professionnel et définit des directives nationales.

Renseignements :

800 – 1188 West Georgia Street, Vancouver (C.-B.) V6E 4A2
Téléphone : 604 669-3555 Télécopieur : 604 689-5845

1201 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Téléphone : 613 789-7771 Télécopieur : 613 789-7772
ou visitez le site Web de CGA-Canada, à www.cga-online.org/canada-fr.

© Association des comptables généraux accrédités du Canada, 2006.

Toute reproduction totale ou partielle sans autorisation écrite est strictement interdite.



Certified General
Accountants
Comptables généraux
accrédités

Pour l'avantage concurrentiel du Canada : soutenir la croissance et la productivité

EXPOSÉ PRÉBUDGÉTAIRE PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES ET AU MINISTRE DES FINANCES**

**PAR L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS
DU CANADA**

Septembre 2006

Table des matières

Sommaire des recommandations	7
1. Introduction	9
2. Productivité : favoriser la compétitivité de la main-d'œuvre	11
3. Productivité et investissement : des jumeaux économiques	14
4. Productivité et fiscalité : stimuler la compétitivité	17
5. Productivité et efficacité de la réglementation : attirer les investisseurs.....	19
6. Productivité et réforme de l'Accord sur le commerce intérieur du Canada (ACI)	21
7. Conclusion	22

Sommaire des recommandations

CGA-Canada invite le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à tenir compte des recommandations suivantes dans le cadre de son processus de consultation prébudgétaire de 2006-2007. Elle estime que ces recommandations sont toutes réalisables et qu'elles permettraient toutes de stimuler la croissance de la productivité, et de consolider ainsi l'avantage concurrentiel du Canada.

Productivité : favoriser la compétitivité de la main-d'œuvre

- Abolir la retraite obligatoire à 65 ans.
- Miser sur des politiques et des pratiques d'immigration complémentaires.
- Élaborer des options de réforme des régimes de retraite.
 - Évaluer la situation et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées, en étroite collaboration avec les parties prenantes;
 - Élaborer des options de réforme des régimes de retraite qui seront étudiées par le parlement.

Productivité et investissement : des jumeaux économiques

- Promouvoir le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE).
- Simplifier l'administration du programme RS-DE.
- Privilégier l'investissement dans la capacité de commercialisation liée à la recherche.
- Promouvoir l'investissement de capitaux canadiens dans les secteurs de l'information et de la technologie.

Productivité et fiscalité : stimuler la compétitivité

- Donner de la cohérence au régime fiscal.
- Réduire les impôts sur le revenu des particuliers.
- Réduire les impôts des sociétés :
 - Accélérer la mise en place des réductions des impôts des sociétés déjà annoncées par le gouvernement;
 - Réduire encore plus le taux d'imposition des sociétés;
 - Faire passer le taux d'imposition des petites entreprises de 12 % à 11 %;
 - Faire en sorte que les taux de la déduction pour amortissement reflètent bien la durée réelle des actifs correspondants.

Productivité et efficacité de la réglementation : attirer les investisseurs

- Uniformiser le régime d'observation des règles fiscales
- Simplifier le régime fiscal
- Mettre en œuvre une réglementation intelligente :
 - Instaurer une évaluation du fardeau réglementaire pour tous les programmes et politiques du gouvernement.

Productivité et réforme de l'Accord sur le commerce intérieur du Canada (ACI)

- Simplifier les procédures de règlement des différends de l'ACI :
 - rendre ces procédures plus simples, plus transparentes et plus accessibles pour les personnes et les entreprises qui se heurtent à des obstacles au commerce et à la mobilité;
 - rendre ces procédures moins onéreuses, en temps et en argent, pour les personnes qui déposent une plainte;
 - fournir de meilleures garanties que les gouvernements prendront sans tarder toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer les obstacles au commerce et à la mobilité cernés par les groupes spéciaux;
 - imposer des sanctions réalistes et pratiques qui assureront le respect, par les gouvernements, des obligations qu'ils ont contractées en vertu de l'ACI.

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) n'en est pas à ses premières armes en ce qui a trait au processus de consultation prébudgétaire du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, mais c'est avec un plaisir renouvelé qu'elle participe aux consultations de 2006 au nom des 68 000 membres et étudiants qu'elle représente partout au Canada.

Dans l'invitation à présenter des commentaires lancée à des tiers représentant une vaste gamme d'intérêts commerciaux, économiques, sociaux et politiques, le comité fait ressortir à quel point il est important que le Canada demeure concurrentiel pour assurer la prospérité à long terme de ses citoyens. Nous sommes tout à fait d'accord. La place commerciale qu'occupe le Canada sur la scène mondiale est bien ancrée dans l'histoire, depuis l'époque de la traite des fourrures jusqu'à l'ère spatiale. Et pour continuer à nous tailler la place qui nous revient de droit, en notre qualité de pays industrialisé, nous devons nous pencher sur la façon dont le gouvernement travaille à la réalisation de cet objectif par son intervention dans la vie des particuliers et des entreprises du Canada. Quel rôle le gouvernement joue-t-il actuellement dans l'amélioration de la situation concurrentielle du Canada? Quel pourrait être ce rôle, ou que devrait-il être? Comment touche-t-il les entreprises canadiennes? Et enfin, quel est notre propre rôle en tant que citoyens du Canada?

L'échiquier commercial mondial se faisant de plus en plus concurrentiel, nous sommes en terrain bien peu stable; la conjoncture est beaucoup moins statique, moins prévisible. « Si vous posez la même question à cinq économistes, vous obtiendrez cinq réponses différentes... six si l'un d'eux a fréquenté Harvard », disait le célèbre économiste américain Edgar R. Fiedler. Ce mot d'esprit définit avec une précision remarquable cette discipline que l'on a longtemps assimilée à la sorcellerie. Toujours selon Fiedler, « les prévisionnistes (en économie) ont un tel instinct de troupeau que les moutons, en comparaison, font figure de libres penseurs ». Que faut-il retenir de tout cela? L'économie tient plus de l'art que de la science, de l'interprétation que de la prévision. Il est communément, sinon universellement, reconnu qu'aucun gouvernement ne fait à lui seul la pluie et le beau temps dans les affaires économiques de la planète. Le rôle des gouvernements a progressivement évolué pour s'apparenter à celui du scénographe plutôt qu'à celui du metteur en scène ou du régisseur. Cela dit, les gouvernements canadiens d'hier et d'aujourd'hui méritent des éloges pour leurs réussites à de nombreux égards. Notre statut de membre du G-8, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), notre soutien de la libération des échanges commerciaux hémisphériques et notre recherche

d'ententes bilatérales avec nos autres partenaires commerciaux témoignent tous du leadership, de l'habileté et de la clairvoyance du Canada en matière d'économie, ainsi que de sa détermination à assurer aux Canadiens un avenir productif et prospère. Cependant, il y a encore beaucoup à faire.

Dans l'immédiat, nous estimons que le gouvernement fédéral doit peaufiner, plutôt que remanier, ses priorités en matière de politiques et de mesures législatives et réglementaires. Le comité a établi de façon convaincante que notre prospérité future dépend de notre aptitude à trouver un équilibre entre, d'une part, les forces de l'évolution constante de l'économie mondiale, de l'innovation technologique fulgurante et de l'exploitation de nouveaux débouchés commerciaux pour le Canada et ses entreprises et, d'autre part, la dure réalité que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour tirer notre épingle du jeu. Nous n'avons, à vrai dire, pratiquement aucun contrôle sur les affaires économiques mondiales. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous adapter au climat de changement omniprésent si nous désirons demeurer concurrentiels. Si l'avantage concurrentiel du Canada constitue le moteur qui nous mènera à la prospérité, la stimulation de la productivité nous semble le carburant par excellence pour alimenter ce moteur. Les membres du comité permanent, tout comme le ministre des Finances et ses conseillers, ont un important rôle à jouer dans l'établissement de l'itinéraire. Nous estimons que les instruments de navigation qui faciliteront le passage du Canada à une productivité accrue sont les suivants :

- la compétitivité en matière de main-d'œuvre;
- la compétitivité en matière d'investissement;
- la compétitivité en matière de fiscalité;
- l'efficacité de la réglementation.

En outre, le gouvernement doit continuer à soutenir solidement la performance économique du Canada en élaborant une politique économique rationnelle et cohérente. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait s'inspirer, dans son travail de planification budgétaire, des sages principes de base suivants : équilibrer le budget fédéral, limiter la progression des dépenses publiques à un taux de trois pour cent par année, réduire graduellement le ratio dette/PIB et maintenir un taux d'inflation faible et stable.

Productivité : favoriser la compétitivité de la main-d'œuvre

Pour bien planifier l'avenir économique du Canada, les législateurs et les responsables des orientations politiques devront se pencher sur la meilleure façon de stimuler la productivité en vue d'une compétitivité accrue. En un mot, notre productivité dépend de la compétitivité du marché du travail. Kevin Lynch, greffier du Conseil privé, aborde justement cette question dans le numéro d'avril-mai d'*Options politiques*. Dans un article intitulé *Le monde comme contrainte et comme cible*, M. Lynch explique que le besoin d'accélérer durablement la croissance de la productivité est l'enjeu prioritaire du Canada en matière de politique économique. Selon lui, « la productivité mesure à quel point, dans une économie, le capital physique et le capital humain interagissent efficacement pour produire des biens et des services ». Tout en reconnaissant que la performance du Canada en matière de productivité s'est améliorée ces dernières années, par rapport aux décennies précédentes, il constate que nous nous laissons toujours dépasser par nos principaux concurrents commerciaux. « Par rapport aux États-Unis, en particulier, les écarts de productivité se sont creusés, tant au niveau global que dans la plupart des secteurs d'activité. Ce retard pris vis-à-vis des États-Unis est la principale cause de la différence entre nos niveaux de vie... » Le défi consiste à choisir, parmi les instruments stratégiques à la disposition du gouvernement, ceux qui conviennent le mieux pour obtenir les résultats voulus.

Les catalyseurs qui sous-tendent le changement démographique menacent eux aussi l'efficacité et l'efficience du marché du travail canadien. Dans l'exposé qu'elle a présenté devant le comité permanent en octobre 2005, intitulé *Préparer l'avenir dès aujourd'hui : établir les assises financières du Canada de demain*, CGA-Canada mettait en évidence le rythme alarmant des changements avec lesquels les gouvernements et les entreprises continuent de composer. Si l'on ne s'attaque pas à ce problème, il risque de paralyser nos efforts en vue de maintenir le type de croissance dont nous aurons besoin pour assurer notre prospérité future. La faiblesse du taux de natalité, l'approche de l'âge de la retraite du fort segment de la population représenté par les baby-boomers, l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre et l'insuffisance du nombre de travailleurs pour remplacer ceux qui prendront leur retraite sont autant de facteurs qui dénotent une tendance troublante. Si l'on permet à cette tendance de se poursuivre, elle minera la santé économique du pays à moyen et à long termes.

Dans son *Étude économique du Canada 2006*, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) fait valoir que ces réalités démographiques présentent des défis de taille. Le premier de ces défis réside

dans le besoin d'accélérer la croissance de la productivité, cette dernière étant appelée à devenir, selon l'étude, « le principal moteur de l'amélioration du niveau de vie dans le long terme ». Toujours selon cette étude, « le gouvernement fédéral et les provinces ont un rôle crucial à jouer dans ce contexte, en utilisant les instruments les plus appropriés à chaque niveau de gouvernement tout en s'assurant d'une collaboration et une coordination adéquate des efforts ». Selon l'OCDE, les gens vivent plus longtemps et prolongent la durée de leur retraite. C'est là une bonne nouvelle pour les retraités, mais cette longévité risque de faire crouler les économies et les programmes de sécurité sociale des pays industrialisés.

Il y va de l'intérêt du Canada d'adapter ses politiques en matière d'emploi aux nouvelles réalités démographiques s'il veut éviter une érosion de sa main-d'œuvre qui entraînera des conséquences économiques d'autant plus regrettables qu'il en sera lui-même responsable. Nous devons prendre dès maintenant des mesures plus progressives qui nous fourniront les outils nécessaires pour répondre aux besoins futurs en matière de main-d'œuvre et de compétences.

Recommandations

CGA-Canada exhorte le comité et le gouvernement à s'engager à prendre les mesures suivantes :

- **Abolir la retraite obligatoire à 65 ans**
Le gouvernement doit abolir la retraite obligatoire à 65 ans tout en supprimant les incitatifs à la retraite anticipée offerts par les régimes de retraite gouvernementaux. Cette mesure permettra d'endiguer le flot de Canadiens qui désirent prendre une retraite anticipée et d'éviter ainsi de graves pénuries de main-d'œuvre dans un vaste éventail de métiers et services.
- **Miser sur des politiques et des pratiques d'immigration complémentaires**
Les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires doivent élaborer, de concert avec les entreprises canadiennes, une stratégie exhaustive et coordonnée visant le recrutement de jeunes immigrants dont les compétences sont particulièrement recherchées. Ils reconnaîtront ainsi, par un geste notable, la valeur intrinsèque de la formation et des compétences des immigrants pour le marché du travail canadien d'aujourd'hui et de demain.
- **Élaborer des options de réforme des régimes de retraite**
À bien des égards, le filet de sécurité sociale du Canada fait l'envie du monde entier. Cet avantage de la citoyenneté canadienne a toutefois son prix et la viabilité à long terme des régimes de retraite des Canadiens se

trouve menacée. Nous avons déjà souligné, par le passé, que les Canadiens tiennent à leur filet de sécurité sociale, tout en refusant toute intervention gouvernementale dans la gestion de leurs finances personnelles. C'est là un paradoxe qu'il convient d'aborder en établissant un partenariat dans le cadre duquel les Canadiens et leurs gouvernements assumeront la responsabilité d'aspects différents, mais complémentaires, du modèle de sécurité du revenu. Nous invitons le comité à exhorter le gouvernement à se donner deux objectifs stratégiques concrets en matière de sécurité du revenu, à savoir :

- a) évaluer la situation et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées, en étroite collaboration avec les parties prenantes canadiennes;
- b) élaborer des options de réforme des régimes de retraite qui seront étudiées par le parlement.

3 Productivité et investissement : des jumeaux économiques

La relation de symbiose qui existe entre les gains de productivité et l'investissement n'est un mystère pour personne. Elle soulève néanmoins le problème de l'œuf et de la poule, c'est-à-dire la question de savoir par où commencer. Le Canada aurait nettement avantage à voir s'accroître les sommes investies dans les secteurs de l'économie qui stimulent la croissance de la productivité. Cependant, il est tout aussi évident qu'il faut d'abord trouver les causes des difficultés économiques. Ce n'est qu'en s'interrogeant sur le pourquoi et le comment que nous pourrions poser un diagnostic sur notre performance économique et être ainsi en mesure de prescrire le traitement approprié pour en améliorer l'état de santé général. Il ne faut toutefois pas oublier que de nombreux catalyseurs de la productivité dépendent des particuliers et des entreprises du Canada, et non pas du gouvernement. Ce dernier doit donc bien comprendre son rôle de facilitateur, en matière de croissance de la productivité, et l'assumer pleinement.

Selon des études réalisées par l'OCDE, une augmentation de 1 % de l'investissement non résidentiel se traduit par une augmentation de 1,25 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada, ce qui représente sans conteste un rendement considérable. Ces mêmes études montrent qu'une augmentation de 0,1 % de l'investissement dans la recherche et le développement donnerait des résultats similaires. Le Canada doit bien mettre en valeur son potentiel de croissance de la productivité. Nous en sommes venus à accepter la définition de l'OCDE, selon laquelle les facteurs de croissance de la productivité sont le capital humain, le capital physique et l'innovation. On pourrait donc conclure, par extension, qu'un accroissement de l'investissement dans le capital humain et dans le capital physique rapporterait inévitablement des dividendes sur le plan de la productivité. Un investissement dans les gens (le capital humain) ouvre la voie à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de l'économie. Cette amélioration est le fruit d'une formation scolaire et professionnelle plus poussée et de meilleure qualité. Et une main-d'œuvre qui reçoit une meilleure formation est mieux armée et mieux en mesure de s'adapter au changement, ce qui lui confère un avantage concurrentiel. Par ailleurs, les travailleurs sont plus productifs lorsqu'ils disposent d'une plus grande quantité de matériel et d'outillage de qualité supérieure. L'innovation ne doit toutefois pas se limiter au capital physique. Elle doit s'étendre à la recherche de nouvelles idées, de nouvelles façons de voir les choses et de résoudre les problèmes. Cette recherche débouchera sur de nouvelles façons de produire les biens et services existants et d'en créer de nouveaux. En un mot, les mesures prises pour améliorer notre performance actuelle et les mesures prises pour assurer notre prospérité future se renforcent mutuellement.

Les économistes s'entendent à dire qu'il n'y a que deux façons de rehausser le niveau de vie d'un pays. La première découle de la croissance de l'emploi. S'il y a suffisamment de personnes qui travaillent à la production de biens et de services, l'économie ne peut que croître, ce qui rehausse le niveau de vie de toute la population. Pendant la deuxième partie des années 1990 et la première partie de la décennie actuelle, la hausse des ratios d'emploi s'est traduite par une amélioration du niveau de vie des Canadiens. Au cours de cette même période, le Canada a connu des gains de productivité bien qu'il soit toujours derrière ses principaux concurrents, comme nous l'avons déjà mentionné. La situation ne se présente toutefois pas aussi bien pour la prochaine décennie. On peut s'attendre à ce que le vieillissement de la population canadienne mette un frein à la croissance de l'emploi, ce qui réduira du coup la contribution nette de l'emploi à notre niveau de vie. Le défi à relever consiste donc à trouver des façons de stimuler la productivité de manière à éviter une baisse du niveau de vie de chaque Canadien.

Il est généralement reconnu que la politique publique a pour but de contribuer au bien-être de la population d'une manière qui est à la fois productive et durable. Dans ce sens, le bien-être n'est pas qu'une simple question de niveau de vie, mais aussi une question d'objectifs de société et de sécurité. Ces considérations ne sont pas nécessairement contradictoires puisqu'une bonne politique publique permet toujours de prendre en compte les objectifs économiques et sociaux et de les concilier.

Recommandations

CGA-Canada exhorte le comité et le gouvernement à s'engager à prendre les mesures suivantes :

- **Promouvoir le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE)**

La Chambre de commerce du Canada estime que le gouvernement devrait mieux s'acquitter de la promotion de la recherche pure et appliquée, particulièrement dans le domaine de la science et de la technologie. Nous sommes également de cet avis. L'augmentation de l'investissement dans la recherche et le développement (R-D) peut avoir une incidence sensible sur la croissance de la productivité à long terme. La R-D peut mener à la conception de nouveaux produits, services et procédés qui sont tous susceptibles de réussir sur le marché et de stimuler ainsi la performance financière et la productivité des entreprises canadiennes. À l'instar de la Chambre de commerce, nous estimons que le programme RS-DE peut devenir un atout concurrentiel de taille pour le Canada, s'il est mené rondement. Il faut toutefois déployer de façon continue des efforts plus

ciblés en vue de s'assurer la participation d'un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises. Il faut du même coup améliorer considérablement l'administration de cet important programme de crédit d'impôt. Nous incitons le gouvernement à inscrire ce programme à la liste de ses priorités.

- **Privilégier l'investissement dans la capacité de commercialisation liée à la recherche**

La production de nouvelles idées est une initiative louable mais, à elle seule, elle ne suffit pas. Pour que les innovations puissent passer du laboratoire au marché, il y a un fossé critique à combler. La R-D doit donner lieu à l'élaboration de nouveaux produits et services, mais encore faut-il que ceux-ci soient utilisés par les entreprises. Il faut investir des ressources plus importantes pour renforcer la capacité du Canada, et tout particulièrement de ses collèges, universités et organismes de recherche, d'amener de nouveaux produits et services sur le marché.

- **Promouvoir l'investissement de capitaux canadiens dans les secteurs de l'information et de la technologie**

Dans la deuxième moitié des années 1990, la productivité a connu une telle croissance aux États-Unis que l'on a commencé à parler d'une nouvelle économie — une économie caractérisée par une tendance à la hausse permanente de la croissance de la productivité qui serait attribuable aux effets des technologies de l'information nouvelles et émergentes. Au cours de cette même période, le Canada a pris du retard. Selon les données nationales, nos PME ont été plus lentes que leurs concurrents à adopter des solutions d'affaires électroniques. En investissant dans les technologies de l'information et des communications, le gouvernement et les entreprises peuvent aider à renverser cette tendance et stimuler encore plus la productivité et la compétitivité du Canada.

Pour accroître sa productivité, le Canada doit avoir un régime fiscal concurrentiel, ce qui n'est pas tout à fait le cas à l'heure actuelle. Le régime actuel regorge de mesures non concurrentielles qui se révèlent inutilement coûteuses pour notre performance économique d'ensemble. Si le gouvernement n'arrive pas à persuader les Canadiens de demeurer au pays et de travailler, d'épargner, d'investir et de prendre des risques financiers, les nombreux autres instruments stratégiques dont il dispose ne donneront jamais les résultats voulus. La réduction de 1 % de la TPS, qui est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006, constitue un pas dans la bonne direction mais, à notre avis, cette mesure est loin d'être suffisante. Les particuliers et les entreprises du Canada veulent et méritent un régime fiscal plus concurrentiel, et ils en ont besoin. Ce régime, qui doit être fondé sur des principes d'équité et de cohérence, donnera au pays l'avantage concurrentiel qu'il lui faut pour mener ses activités commerciales et prospérer sur la scène mondiale.

Recommandations

- **Donner de la cohérence au régime fiscal**

Pour favoriser la croissance et la prospérité continue de l'économie, le Canada doit se doter d'un régime fiscal plus prévisible. Ce régime doit être conçu en fonction des besoins économiques des particuliers et des entreprises, et non pas de l'opportunisme politique des gouvernements, des dirigeants ou des mandarins. La prévisibilité du régime en assure le respect, en toute efficacité et efficacie, par les particuliers et les entreprises. Elle est le fruit d'une planification minutieuse du régime fiscal et de l'application équitable et uniforme de la réglementation fiscale. Bien qu'une certaine souplesse soit toujours indiquée dans l'application des politiques publiques, les politiques budgétaires doivent en outre inspirer confiance par leur stabilité, leur fiabilité et leur caractère pratique. De plus, leur période de mise en œuvre doit sembler raisonnable et réalisable.

- **Réduire les impôts sur le revenu des particuliers**

Nous appuyons la recommandation de l'Institut C.D. Howe en ce qui concerne l'élargissement des tranches d'imposition des particuliers et la réduction des taux d'imposition des particuliers. Au Canada, le taux d'imposition marginal des particuliers le plus élevé (taux combiné de l'impôt fédéral et provincial) correspond en moyenne à 45,5 % du revenu. Ce taux se compare désavantageusement aux taux de 38,4 % des États-Unis et

d'environ 40 % de la plupart des autres pays de l'OCDE. Nous réprouvons en outre la pratique courante qui consiste à échelonner l'entrée en vigueur des mesures de réduction des impôts. Trop souvent, cette pratique n'est adoptée que dans le but purement politique de faire paraître les réductions d'impôt proposées plus importantes qu'elles ne le sont en réalité. Cependant, ce genre de pratique ébranle la confiance des investisseurs et nourrit inutilement le cynisme politique des Canadiens. Nous sommes conscients du désir du gouvernement de réduire au minimum l'incidence sur les revenus fiscaux, mais les responsables des orientations politiques doivent aussi se rendre compte que la prévisibilité est un besoin bien réel. La confiance des investisseurs et des électeurs en dépend, tout comme la capacité des Canadiens de gagner des revenus et d'épargner pour l'avenir.

- **Réduire les impôts des sociétés**

La réduction des impôts des sociétés permettrait d'assainir le climat des affaires au Canada. En effet, les taux effectifs marginaux d'imposition que les sociétés doivent payer sur leurs investissements sont très élevés. Paradoxalement, la foule de politiques, subventions et programmes spéciaux adoptés par le gouvernement pour venir en aide aux sociétés finissent en réalité par nuire à plusieurs secteurs de l'économie. Selon l'*Étude économique du Canada 2006* de l'OCDE, « il serait plus indiqué d'égaliser les conditions de concurrence dans tout le Canada en abaissant les impôts sur les investissements des sociétés, en réduisant les subventions et les dépenses fiscales et en favorisant une vigoureuse concurrence sur tous les marchés ». C'est également notre avis. En 2005, parmi 36 grands pays industrialisés, le Canada se situait au deuxième rang des pays ayant les taux d'imposition effectifs les plus élevés. Ces chiffres tiennent compte des impôts sur le revenu des sociétés, des impôts sur le capital et des taxes de vente provinciales sur le facteur capital. Cette performance n'a rien de reluisant lorsque le Canada doit se mesurer à ses principaux concurrents. Les impôts élevés sur le capital nuisent gravement à l'investissement. De plus, les variations du fardeau fiscal réel d'un secteur à l'autre donnent lieu à un régime fiscal inutilement complexe et désorganisé. Nous recommandons au comité d'envisager les mesures correctives suivantes :

a) Accélérer la mise en place des réductions des impôts des sociétés déjà annoncées par le gouvernement;

b) Réduire encore plus le taux d'imposition des sociétés;

c) Faire passer le taux d'imposition des petites entreprises de 12 % à 11 %;

d) Faire en sorte que les taux de la déduction pour amortissement reflètent bien la durée réelle des actifs correspondants.

Si nous voulons que le milieu des affaires canadien semble plus attrayant aux yeux des investisseurs, il faudra de toute évidence procéder à une réforme de la réglementation. L'OCDE reconnaît l'importance cruciale d'une réforme des structures de réglementation pour créer de nouveaux débouchés dans le secteur des services. À l'heure où tout change sans cesse et où la concurrence se fait à l'échelle de la planète, les entreprises canadiennes sont alourdies par le coût et la complexité, sans compter la quantité même, des règlements qui font obstacle à leur productivité et à leur situation concurrentielle. L'adoption de normes d'application de la réglementation rigoureuses, et leur mise en œuvre efficace et uniforme, permettraient d'assainir considérablement le climat actuel des affaires. La mise en place d'un cadre réglementaire plus efficace, qui permettrait de stimuler l'innovation, devrait devenir un pilier de la stratégie du gouvernement en matière d'innovation. Selon le Fraser Institute, les entreprises canadiennes (de tous les secteurs de l'économie) déboursent plus de 100 milliards de dollars chaque année pour appliquer les règlements des gouvernements fédéral et provinciaux. Ces entreprises se trouvent ainsi privées de précieuses ressources qu'il serait préférable d'investir dans la technologie et le capital humain, plutôt que dans l'application de règlements. En outre, une réglementation excessive et alambiquée entrave le développement puisqu'elle retarde l'introduction de nouveaux produits et ralentit la croissance de la productivité. Plus la durée du processus d'approbation réglementaire est longue, plus ce processus est coûteux pour les entreprises. Et les coûts engagés finissent par être transmis aux consommateurs.

Recommandations

- **Uniformiser le régime d'observation des règles fiscales**

La nécessité d'améliorer et d'uniformiser l'application de la réglementation actuelle, et de mieux former les agents chargés de son application, est évidente. Cette amélioration permettra de répondre au besoin d'efficacité, de prévisibilité et de transparence, tout comme au besoin d'uniformité et d'équité dans l'application des règlements.

- **Simplifier le régime fiscal**

Bien que le régime fiscal ne fasse pas strictement partie du régime de réglementation du Canada, sa simplification faciliterait l'adoption d'un cadre réglementaire plus équitable et plus efficace. Ce régime serait moins coûteux à contrôler et les entreprises seraient plus aptes à l'observer.

- **Mettre en œuvre une réglementation intelligente**

Le gouvernement doit se mobiliser pour simplifier le régime de réglementation et alléger le fardeau de conformité des entreprises. En plus de permettre la réalisation d'économies sensibles, cette mesure permettra de libérer des ressources, aussi précieuses que limitées, qui pourront être investies plus avantageusement dans des activités favorisant la croissance et la productivité. Nous recommandons que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques fassent tous l'objet d'une évaluation du fardeau réglementaire, dont les résultats seront communiqués aux particuliers et aux entreprises dans un « état des incidences réglementaires ».

Productivité et réforme de l'Accord sur le commerce intérieur du Canada (ACI)

L'ACI, qui a été signé par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et par le gouvernement du Canada, est entré en vigueur en 1995. Les signataires de cet accord se sont tous engagés à réduire et à éliminer les obstacles au commerce intérieur canadien.

CGA-Canada a donné son appui à l'ACI dès son adoption. Elle a eu recours à cet accord pour faire tomber les restrictions qui limitaient l'accès des CGA à l'exercice de l'expertise comptable dans certaines provinces, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance de première main des procédures de règlement des différends prévues dans cet accord. C'est ainsi qu'elle est venue à la conclusion que cet accord a de graves lacunes. Les CGA ont constaté que l'ACI est difficile d'accès et d'interprétation et que son application est à la fois compliquée et onéreuse. Qui plus est, rien ne garantit que les gouvernements visés procéderont à la mise en œuvre des recommandations des groupes spéciaux en temps opportun, ou à leur mise en œuvre tout court, et l'ACI ne prévoit aucun mécanisme pour assurer l'adoption de ces recommandations.

Nous recommandons l'adoption des mesures suivantes en vue d'accroître l'efficacité des procédures de règlement des différends de l'ACI :

- rendre ces procédures plus simples, plus transparentes et plus accessibles pour les personnes et les entreprises qui se heurtent à des obstacles au commerce et à la mobilité;
- rendre ces procédures moins onéreuses, en temps et en argent, pour les personnes qui déposent une plainte;
- fournir de meilleures garanties que les gouvernements prendront sans tarder toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer les obstacles au commerce et à la mobilité cernés par les groupes spéciaux;
- imposer des sanctions réalistes et pratiques qui assureront le respect, par les gouvernements, des obligations qu'ils ont contractées en vertu de l'ACI.

7

Conclusion

Nous félicitons le comité permanent de son engagement à faire preuve de transparence dans le cadre de ses consultations prébudgétaires et nous le remercions de nous avoir donné cette occasion d'y participer. Nous espérons que notre participation vous paraîtra constructive. Nous désirons également prodiguer nos encouragements au comité, au parlement et au gouvernement en vue de la tâche qui les attend. Nous savons à quel point il sera difficile d'élaborer un budget fédéral fructueux, équilibré et équitable pour l'année à venir. C'est pourtant une tâche nécessaire dont les résultats auront une incidence sur la vie de chaque Canadien. Alfred North Whitehead, un philosophe et mathématicien britannique qui a vécu au début du XX^e siècle, disait que l'art du progrès consistait à préserver l'ordre au sein du changement et à préserver le changement au sein de l'ordre. Cela nous apparaît comme une excellente description du rôle de l'État dans sa réponse aux défis budgétaires de notre époque. C'est dans cette optique que CGA-Canada se tient à la disposition du comité pour aider ses membres, de la façon dont ils le jugeront approprié, à mener à bien le présent processus de consultation.